



# CHARTRE

Être membre de GastroNeuchâtel, c'est promouvoir l'image de l'hôtellerie et de la restauration en respectant les engagements suivants :

- 1 S'identifier à GastroNeuchâtel en participant notamment à l'assemblée générale annuelle, en répondant aux sollicitations de l'association - sondage, manifestation - et en défendant les valeurs communes de la branche
- 2 Respecter strictement la convention collective nationale de travail - CCNT - et le partenariat avec les assurances sociales
- 3 Respecter et suivre l'évolution de la réglementation sur l'hygiène
- 4 Payer régulièrement ses créanciers
- 5 Développer et approfondir ses connaissances professionnelles ainsi que celles de ses collaborateurs
- 6 Contribuer au développement durable

Le non-respect grave répété de cette chartre peut amener à l'exclusion, parce que les contraintes imposées à chacun sont profitables à tous (art. 14 de nos statuts)